

Jean-Antoine CARBO  
Délégué Syndical  
C N T - S O  
à CarPostal Riviera  
06 500 Menton

CarPostal Riviera  
Mr GRESSARD J.M  
Directeur  
GARE ROUTIERE  
06 500 MENTON

BREIL/ROYA LE : 08 / 08 / 2016

Objet : Réquisition ordonnée par un préfet.

Monsieur le directeur,

Vendredi 05 août 2016 à 19 h 40, une équipe de la Police Nationale a bloqué en Gare Routière de Menton le bus de la ligne 15 qui s'apprêtait à partir en direction de Sospel avec 14 passagers à bord.

L'opération menée par cette équipe de la PN consistait à réquisitionner le véhicule n° 601 de la ligne 15 sur ordre du préfet des Alpes Maritimes en vu de refouler hors de notre territoire des migrants.

Durant quelques minutes, des pourparlers se sont alors engagés entre la Police, le conducteur, les usagers et la maîtrise ( *contrôleur* ) afin de rendre compte du problème exposé.

Les 14 passagers qui devaient se rendre à Sospel se voyaient déjà contraint à descendre sur le quai. Mais, la procédure engagée par le conducteur ( *appel radio, explications, demande d'un contrôleur sur le terrain etc...* ) rendait caduque l'opération parce que trop longue.

Les policiers se reportait alors sur la réquisition d'un bus aux couleurs « Ligne d'Azur n° 100 » qui arrivait en Gare Routière de Menton.

Notre syndicat CNT-SO s'interroge : on parle beaucoup de réfugiés et de frontières. Les armées et les corps de police, postés pour défendre les « *sacrosaintes* » frontières, se sont retrouvés face à la masse déferlante « *d'indésirables* » inexorablement « *nomades* » entre monts et mers. Par mégarde une partie de cette foule réussissait à franchir le poste frontière. Nos gouvernants se sont indignés ( *élus, préfets, ministre etc...* ). Ainsi, ils ont ordonné l'évacuation de ces gens par des moyens roulants type autobus, rien de plus simple.

Rappel historique des heures les plus sombres de notre pays : 12 884 juifs étrangers raflés et transportés au Vél'd'Hiv ( *vélo d'hiver* ) le 16 et 17 juillet 1942 par des bus de la STCRP ( *futur RATP* ).

Alors NON ! Nous ne voulons pas être complice d'une mort lente de ces réfugiés.

Nous assurons le transport des passagers qui vont d'un point à un autre pour se rendre du travail au domicile et vice versa. Nous assurons le transport des passagers qui visitent des lieux touristiques. Nous assurons le transport des enfants toute l'année qui se rendent aux établissements scolaires.

Nous ne voulons pas assurer de transport de passagers dont leurs destinations finales restent douteuses: reconduction dans des pays où leurs vies sont en danger, internement dans des camps où l'insalubrité est de mise et la croix rouge impuissante face à ce constat d'échec international ...

Notre syndicat donnera la consigne aux conducteurs de refuser un ordre de ce type ( *si cela se reproduisait* ) même émanant de M le Préfet. Par conséquent, nous demandons qu'aucune sanction ne sera prévue à un salarié refusant de déférer à une telle réquisition. Monsieur le Directeur, faites en sorte de faire remonter ces informations à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes.

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur, nos salutations syndicales.

LE SYNDICAT CNT-SO  
**CONFEDERATION**  
NATIONALE DES TRAVAILLEURS  
SOLIDARITE OUVRIERE

JA CARBO DS

